

REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ELECTIONS LEGISLATIVES - 7ème CIRCONSCRIPTION
4 ET 11 MARS 1973

UNION DES REPUBLICAINS DE PROGRES (URP)

Donat TAFANI

Docteur en Médecine
Fils de Traminot

Françaises, Français,

Electeurs de la 7e Circonscription,

Il n'est pas inutile, à la veille de l'importante consultation électorale des 4 et 11 mars 1973, de rappeler, en tant que candidat unique de la Majorité, rapidement les grandes réalisations de la Ve République :

AU PROFIT DES FAMILLES : Suppression des abattements de zones des prestations familiales (qui allaient de 1 à 4 %), d'où augmentation de 1 à 4 % de ces prestations pour 4 millions et demi de familles.

EN FAVEUR DES VEUVES : Abaissement de l'âge d'ouverture à la pension de réversion de 65 ans à 55 ans. Désormais, une veuve pourra bénéficier dix ans plus tôt des droits à la pension que lui aura ouvert l'activité professionnelle de son mari. Cette mesure comporte aussi pour la veuve le droit à l'assurance maladie pour elle et ses enfants à charge, sans contrepartie de cotisation.

EN CE QUI CONCERNE LES RETRAITES :

— **Abaissement de l'âge de la retraite à 63 ans** au lieu de 65 ans (avec les mêmes avantages).

— **Calcul de la retraite sur les dix meilleures années** et non plus les dix dernières années qui étaient souvent les moins rémunérées à cause de la maladie du salarié âgé.

— **Généralisation de la retraite complémentaire** (il existe encore 700.000 travailleurs qui n'en bénéficient pas).

— **Important accroissement du minimum vieillesse** qui intéresse l'allocation des vieux travailleurs salariés, celle des non salariés, ou celle du Fonds National de Solidarité qui ont été portées à 4.500 francs (soit 450.000 anciens francs par an) : soit 23 % d'augmentation.

MENSUALISATION DU S.M.I.C. : Désormais, les salariés bénéficieront d'un minimum égal au S.M.I.C. horaire multiplié par la durée légale du travail dans le mois, même si, au cours de ce mois, leur durée de travail a été réduite indépendamment de leur fait.

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : Il est prévu l'institution dans les entreprises de toute nature, employant au moins 100 salariés, la constitution d'un comité pour l'amélioration des conditions de travail : autoriser les horaires individuels et faciliter le travail à temps partiel ou réduit.

LES TRAVAILLEURS MIEUX ASSOCIES AUX RESULTATS ET A LA GESTION DE LEUR ENTREPRISE : Projet de loi permettant aux entreprises qui le souhaitent de réserver des augmentations de capital aux salariés dans des conditions financières exceptionnelles.

Renforcer la représentation des Cadres aux Conseils d'Administration ou de Surveillance des Sociétés et aux Comités d'Entreprise.

Principe admis de coopération dans l'égalité des droits entre apporteurs de capitaux (patrons) et salariés.

LES EQUIPEMENTS :

— **Les P.T.T. :** 10 millions d'abonnés au téléphone ; en 1958 : 415 millions de francs d'investissements ; en 1973 : 6.080 millions.

Automatisation complète du réseau ; rapidité du courrier téléinformatique.

— **Autoroutes :** En 1958 : 129 km ; en 1971 : 1.730 km, soit l'équivalent d'une autoroute Paris - Lyon chaque année.

Autres réalisations : le tunnel sous le Mont Blanc, le pont sur la Gironde à Bordeaux, le pont de Bétholin, ceux des îles de Ré et d'Oléron.

— **Logement** : Une ville de la taille de Marseille, de Lyon et de leurs banlieues construite chaque année. En 1960, la France était au 4e rang pour le nombre de logements terminés par 1.000 habitants. En 1970, elle est au 1er rang dans le monde, avant les U.S.A., les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre.

La superficie des logements H.L.M. en France est quadruple de la superficie moyenne du logement soviétique.

Les bidonvilles disparaissent : 200.000 personnes en bidonvilles en 1958 ; moins de 30.000 aujourd'hui.

Allocation - logement étendue en 1971 à 900.000 personnes (200.000 jeunes travailleurs et 700.000 personnes âgées ou infirmes).

— **Santé Publique** : La France, première en Europe pour la recherche et la lutte contre le cancer. Le budget d'équipement sanitaire et social, dès 1965, était douze fois supérieur à celui de 1958 (IVe République).

Augmentation du nombre de lits des hôpitaux publics (463.000 à 528.000 de 1968 à 1973) et privés (101.000 en 1968 à 132.000 en 1973).

La mortalité par tuberculose a diminué des 2/3 en quatorze ans.

Des crédits considérables ont été accordés aux handicapés (création de l'allocation des mineurs handicapés).

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS :

De 1958 à 1972, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans a été multiplié par 1,6 ; les crédits de la Jeunesse et des Sports ont été multipliés par 6 (242 millions en 1958, 1.261 millions en 1972). - Gymnases : 1.795 en 1960 et 5.000 en 1972 ; piscines : 516 en 1960 et 1.662 en 1972 ; stades : 10.100 en 1960 et 22.114 en 1972.

Maisons et Foyers de Jeunes : 650 en 1960 et 4.359 en 1972 ; Auberges de Jeunesse : 650 en 1960 et 1.180 en 1972.

Mille piscines, 1.000 complexes sportifs évolutifs couverts, 1.000 nouveaux Clubs de Jeunes sont en cours de construction.

Enseignants d'éducation physique . 6.900 en 1958, près de 20.000 en 1972.

Les Français bénéficient des plus longs congés payés du monde.

Réalisation de villages de vacances pour les familles : en 1971, 200.000 Français ont profité de ces villages.

Aide à la création de gîtes ruraux pour familles à revenus modestes.

EDUCATION NATIONALE : Il se crée en France actuellement : 1 C.E.S. par jour ; 1 C.E.T. par semaine ; 1 lycée par quinzaine.

En 1961, les dépenses représentaient 12,2 % du budget de la Nation et aujourd'hui 19 %.

Egalité des chances, ouverture sur la vie. Les dépenses d'investissements de l'Education Nationale ont augmenté de 73 % en dix ans.

45 % des maternelles existantes ont été construites après 1960. Plus de 400.000 places ont été créées de 1966 à 1972. En 1965 : 42 élèves par classe ; en 1972 : 37.

Pour l'enseignement élémentaire : 7.324 classes ont été construites en 1970. Il existe une salle pour 24 élèves.

Pour le Secondaire : en 1971 et en 1972, un C.E.S., pouvant accueillir 600 élèves, a été ouvert chaque jour. De 1965 à 1971, 850.000 places ont été créées dans le Secondaire.

Dans le Second Cycle, de 1965 à 1971, 300.000 places ont été créées.

Dans l'Enseignement Supérieur : un mètre carré sur deux a été construit par la Ve République. Le nombre d'étudiants a quadruplé depuis 1958. Il y a deux fois plus d'étudiants en France qu'en Allemagne ou en Angleterre.

De 1966 à 1970, 1.365.000 km² de locaux universitaires ont été construits. Ainsi, le quart des bâtiments universitaires qui existent en France a été construit en cinq ans !

POUR LES RAPATRIES : 10.000 dossiers ont été réglés en 1972 ; 15.000 dossiers seront réglés par an à partir de 1973.

Indemnisation immédiate aux rapatriés âgés ou infirmes de 500.000 AF. Chaque rapatrié a touché pendant un an un pécule de 35.000 AF par mois, avec droit à la Sécurité Sociale sans payer de cotisation. Chaque rapatrié a reçu environ 2 millions d'anciens francs.

Ainsi, le passé est garant de l'avenir.

En votant pour le candidat de la Majorité, vous ouvrez la porte à la Paix, à l'Indépendance, au Progrès et vous fermerez la porte à l'Aventure, à la Misère, à la Dictature rouge.

Vu : Le Candidat.

J.-P. P. - 13015 Marseille